



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 13.10.2022

Modifié 13.10.2022 (F) Version 2.3

Insecticide Spruzit AF

! RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

Insecticide Spruzit AF

Prod-Nr. 4005240172254, 4005240177228, 4005240197516

AMM: 2090200

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Conditions d'utilisation recommandées

Spray insecticide.

Effet de la matière / du mélange

A base de pyrethrum. Insecticide - agit sur le système nerveux des insectes ciblés.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

W. Neudorff GmbH KG (FR)

An der Mühle 3, D-31860 Emmerthal

Téléphone +49 5155 624 4308, Fax +49 5155 6010

E-Mail msds@neudorff.de

Internet www.neudorff.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

Centre Antipoison (www.centres-antipoison.net)

Téléphone +33 (0) 3 8332 36 36; (ou 15)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Indications complémentaires

L'examen L2 de la combustion auto-entretenu selon le règlement UN CLP partie III, paragraphe 32, respectivement 2.6.4.5 est négatif.

Le mélange est classé non dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Consignes de sécurité

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges (EUH401) Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n°
1907/2006 (REACH)
Date d'impression 13.10.2022
Modifié 13.10.2022 (F) Version 2.3
Insecticide Spruzit AF

Indications diverses

Prescriptions particulières concernant la détermination des moyens de protection des plantes

Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (SP1)

2.3. Autres dangers

Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement

Éviter de répandre le produit de manière incontrôlée dans la nature.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

! RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

! Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[%]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
67-63-0	200-661-7	propan-2-ol	4	Flam. Liq. 2, H225 / Eye Irrit. 2, H319 / STOT SE 3, H336
8003-34-7	232-319-8	pyréthrines	0,005	Acute Tox. 4, H332 / Acute Tox. 4, H312 / Acute Tox. 4, H302 / Aquatic Acute 1, H400 M=100 / Aquatic Chronic 1, H410 M=100 / Skin Sens. 1, H317

! Remarques complémentaires

Contient de l'huile de colza.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de symptômes, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

Aucun symptôme spécifique n'est connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarques s'adressant au médecin / traitement

Pas d'antidote spécifique connu. Traitement symptomatique.



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 13.10.2022

Modifié 13.10.2022 (F) Version 2.3

Insecticide Spruzit AF

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

eau

mousse

produits extincteurs en poudre

dioxyde de carbone

Moyens d'extinction inappropriés

non connu

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

5.3. Conseils aux pompiers

Remarques diverses

La formulation n'entretient en aucun cas la combustion.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Utiliser uniquement conformément au mode d'emploi.

Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Mesures d'hygiène

Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'entretient pas la combustion.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n°
1907/2006 (REACH)

Date d'impression 13.10.2022

Modifié 13.10.2022 (F) Version 2.3

Insecticide Spruzit AF

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver à l'abri du gel!

Ne pas conserver à une température supérieure à 30 °C.

Stabilité au stockage

Protéger de la lumière.

Classe de 12
stockage (RFA)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées

Uniquement utiliser comme insecticide à pulvériser conformément au mode d'emploi!

! RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

pas nécessaire

Protection des mains

Si nécessaire, porter des gants jetables (plastique ou caoutchouc).

Protection des yeux

pas nécessaire

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect

liquide, émulsion

Couleur

blanchâtre

Odeur

caractéristique

Seuil olfactif

non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	6,08	20 °C		CIPAC MT 75	
Température d'ébullition/plage d'ébullition	non déterminé				
Température de fusion / Point de congélation	non déterminé				



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 13.10.2022

Modifié 13.10.2022 (F) Version 2.3

Insecticide Spruzit AF

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Point d'éclair	52 °C			EEC A9 / DIN EN 22719	
Vitesse d'évaporation	non déterminé				
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				
Température d'inflammation	non déterminé				
Température d'auto-inflammation	non déterminé				
Limite inférieure d'explosibilité	non déterminé				
Limite supérieure d'explosibilité	non déterminé				
Pression de vapeur	non déterminé				
Densité relative	0,992 g/cm ³	20 °C		EEC A 3	
Densité de vapeur	non déterminé				
Solubilité dans l'eau					soluble
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	non déterminé				
Viscosité	non déterminé				
Teneur en solvant	ca. 4,0 %				

Propriétés comburantes

Le produit ne pas comburant.

Propriétés explosives

Le produit ne présente aucun risque d'explosion.

9.2. Autres informations

L'examen L2 de la combustion auto-entretenu selon le règlement UN CLP partie III, paragraphe 32, respectivement 2.6.4.5 est négatif.



RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

non connu

Informations diverses

Pas de décomposition si utilisation et stockage comme indiqué.

! RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion			OCDE 401	Aucune toxicité grave n'est à craindre. Dérivé d'études sur le concentré (EC).
Irritation de la peau	Non irritant.		OCDE 404	Dérivé d'études sur le concentré (EC).
Irritation des yeux	Non irritant.		OCDE 405	Dérivé d'études sur le concentré (EC).
Sensibilisation de la peau	non sensibilisant		OCDE 406	Dérivé d'études sur le concentré (EC).

! RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Poisson	CL 50 0,0052 mg/l (96 h)	Oncorhynchus mykiss		S'applique à l'extrait de pyrèthre.
Daphnie	CE 50 0,012 mg/l (48 h)	Daphnia magna		Gilt für Pyrethrumextrakt (inkl. Pyrethrine).

12.2. Persistance et dégradabilité



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n°
1907/2006 (REACH)

Date d'impression 13.10.2022

Modifié 13.10.2022 (F) Version 2.3

Insecticide Spruzit AF

Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
Biodégradabilité			Biodégradable.
12.3. Potentiel de bioaccumulation			
Aucune information disponible.			
12.4. Mobilité dans le sol			
Aucune information disponible.			
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB			
Aucune information disponible.			
12.6. Autres effets nocifs			
Aucune information disponible.			

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets

02 01 08*

06 13 01*

Nom du déchet

déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

produits phytosanitaires inorganiques, agents de protection du bois et autres biocides

Les déchets signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

Recommandations relatives au produit

Traiter dans un centre d'élimination pour déchets spéciaux, en respectant les prescriptions correspondantes.

Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Produit de nettoyage recommandé

Eau, éventuellement nettoyant ménager.

Remarques générales

Les quantités ménagères peuvent être déposées lors de la collecte d'ordures polluantes

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 13.10.2022

Modifié 13.10.2022 (F) Version 2.3

Insecticide Spruzit AF

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	-
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Aucune information disponible.			
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Aucune information disponible.			
Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID L'examen L2 de la combustion auto-entretenue selon le règlement UN CLP partie III, paragraphe 32, respectivement 2.6.4.5 est négatif. Non classifié.			
Informations diverses relatives au transport Le produit n'est pas un produit dangereux.			

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations (UE)

Produit phytopharmaceutique homologué conformément au règlement (UE) 1107/2009.

Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 4 %

(composants organiques volatils)

Réglementation nationale

Classe de danger pour l'eau 1 Auto-classification (RFA)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Informations diverses

Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une spécification technique.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 2.2

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n°
1907/2006 (REACH)

Date d'impression 13.10.2022

Modifié 13.10.2022 (F) Version 2.3

Insecticide Spruzit AF

- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.